L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, (MATIN,) 17 FÉVRIER 1831.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. ETIENNE MAZUREAU a consenti à être candidat à la législature, en remplacement de M. Fs. Gainnié, qui a résigné.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 17 FEVRIER.

La malle de la Mobile n'était pas arrivée hier soir à l'heure où l'on ferme ordinairement le bureau de la poste. Si cette malle est parvenue pendant la nuit et qu'elle apporte des nouvelles de quelque importance, nous nous empresserons d'en faire part à nos abonnés par un supplément. Il est bien rare qu'il s'écoule autant de temps sans que nous recevions des nouvelles par la voie du Nord.

COUR CRIMINELLE, 16 février.

Le nommé Jeronimo Cheli, accusé d'avoir assassiné Antonio Perez, a été reconnu coupable de meurtre sans préméditation et recommandé à la clémence de la cour.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

La loi de rancune rendue par la Chambre contre la presse périodique à laquelle dans les premiers momens de la révolution encore toute chaude, on voulait voter des remerciemens législatifs, a produit entre les députés et les journalistes une scission qui ne finira qu'avec la Chambre des 221 ou la presse de 1830. Les députés trouvent que la presse a méconnu leurs services: les journalistes pensent que l'amour-propre des députés s'est vengé d'une manière trop mesquine. Or, comme il n'y a plus de balles à craindre et d'échafauds à voir en face, les députés ne céderont pas. Ces messieurs se sont toujours montrés forts dans les momens de calme.

De cette irritation entre la majorité législative et le pouvoir de la presse, naîtront des circonstances fâcheuses. M. Jars en se livrant au mérite très-facile, de dire à la tribune des choses piquantes, vient de provoquer de la part de M. E. Dumonlin, rédacteur du *Constitutionnel*, une réponse vigoureuse dans laquelle les services rendus par la presse sont énumérés avec un avantage incontestable, à côté des services encore assez jeunes et assez peu energiques rendus à la France par la Chambre-Martignac. Toutes ces récriminations sont fâcheuses, car dans l'opinion publique elles ne tourneront ni au profit de la Chambre ni au profit de la presse. Les députés auront beau dire que les supplices monarchiques s'apprêtaient pour eux-mêmes comme pour les journalistes, on leur répondra toujours qu'ils ont exposé leurs têtes de fort mauvaise grâce, et que la faiblesse qu'ils ont montrée au moment définitif a nuit beaucoup au mérite d'un sacrifice d'ailleurs involontaire. D'un autre côté les journalistes quelque beau qu'aura été leur dévouement, ne parviendront jamais à jeter sur la Chambre des 221, le ridicule qu'elle mérite peut-être, mais qu'il est du devoir des bons citoyens de lui éviter. C'est une guerre qui ressemble à toutes les guerres et à la plupart des procès. Les vainqueurs même seront réduits à regretter leur triomphe.

Il est fâcheux pour la Chambre qu'elle ne se soit pas montrée plus calme que la presse. C'était à elle de donner l'exemple de l'impassibilité et de la modération. En suivant la ligne de ses devoirs sans s'arrêter à faire des épigrammes elle aurait conservé au moins quelque dignité. Mais à quel danger inutile est venu s'exposer M. Jars, quel était son but? De provoquer une réponse de la part d'un journaliste qui aura toujours pour lui l'honneur d'avoir bravé toutes les persecutions pendant quinze ans, et d'être entre un des premiers à l'Hôtel-de-Ville sous une grêle de balles? Terminer ainsi le drame que l'on a commencé, c'est-avoir le droit de faire du cri: *Puisque sans mandat public les journalistes on t'ont fait, ils n'auraient pas fait moins par devoir s'ils eussent été députés* et les 221 étaient députés, M. Jars.

Les boutades monarchiques de M. de Lameth, avaient déjà allumé cette dissention fâcheuse. Tout-ont que si cet honorable depute se fût renfermé au parquet du ; rocureur du roi pour lui donner les renseignemens réclamés par la justice, et qu'après avoir rempli ce devoir de bon citoyen, il fût venu à la tribune demander à ses collègues leur avis sur ce qu'il importerait de faire à l'avenir en pareil cas: croit-on, disons-nous, que M. de Lameth, n'eût pas donné à la France, un exemple un peu moins regrettable que la triste scène dont nous avons été les témoins? Les partisans du très-honorable et très-digne M. Comte, ont voulu justifier sa conduite, en alléguant l'innocence de ses intentions. On ne peut nier cependant malgré toutes les belles phrases pour ou contre, que M. Comte a eu l'idée fort naturelle d'amener M. de Lameth, de l'imprudence qu'à son âge un député ne doit plus avoir, et qui ne cause guère plutôt les électeurs qui l'ont porté à la chambre, que lui-même. Mais de quelque manière qu'on envisage ces divisions, on ne peut que condamner ceux qui les perpétuent dans un moment où la presse a besoin de toute sa sagesse, et la chambre de tout ce qui lui reste de force. *(Jour. du Havre.)*

DE LA PROTECTION RÉCLAMÉE PAR LE COMMERCE.

Gouverner, c'est protéger les intérêts: le mot n'a pas de définition plus positive. Un système de gouvernement est donc bon ou mauvais, suivant qu'il accorde à tous les intérêts une protection plus ou moins égale, plus ou moins éclairée.

Avec les besoins de l'existence, il est chez l'homme un sentiment matériel: c'est le désir d'obtenir la somme de bien-être la plus forte possible. De là cette multiplicité d'intérêts divers pour la protection desquels les hommes se donnent des gouvernemens. Dans l'exacte répartition de la protection sur tous les intérêts, consiste l'art si difficile du gouvernement.

Ce ne sont pas les mots qui font les révolutions; les révolutions surviennent parce que des intérêts ont été méconnus ou blessés. Le mot *liberté* lui-même, ce mot qui fait battre tous les cœurs, n'est réellement compris que dans le sens de l'égalité de protection qu'il répand à tous les intérêts.

La révolution de 1789 a eu lieu parce que jusqu'en 1789, le gouvernement avait sacrifié des intérêts à d'autres intérêts. Pendant les journées de juillet, on s'est battu au nom de la charte et au nom de la liberté; mais *charte* et *liberté* n'étaient que des mots d'ordre; en réalité, on ne voulait autre chose que briser un gouvernement qui se proposait de sacrifier, comme ceux d'avant 1789, des intérêts à d'autres intérêts. Voilà ce que comprennent parfaitement les peuples, qui seuls font les révolutions; ils laissent à la tribune ses brillantes théories: pour eux, tout se réduit en calculs.

Ce que la nation française demandait à la république, c'est précisément cette protection également répartie qu'avait refusée l'ancien régime. Ce que n'a pas voulu faire le gouvernement dit *de la restauration*, c'est ce que la France demande aujourd'hui au nouveau gouvernement qui le a fondé.

De tous les intérêts le commerce est le plus précieux, car c'est lui qui donne l'existence à tous les autres: sans lui tous les autres ne vivraient que d'une vie en quelque sorte toute matérielle, sans développement possible. C'est donc le premier qui mérite de fixer l'attention des gouvernemens; c'est le premier dont nous nous occuperons. De tous les intérêts il n'en est pas un qui devrait être plus facile à protéger. Si les vrais principes d'économie politique étaient bien compris par tous, le commerce ne réclamerait qu'une protection négative, l'entière liberté. On y viendra plus tard; jusque-là les questions seront plus compliquées.

Le commerce est en souffrance, dit-on, répète-t-on de toutes parts. On demande pour venir à son secours trente millions; ils sont accordés, et on croit avoir assez fait. Nous plaindrions la France, si elle était gouvernée par des hommes assez ignorans pour penser qu'avec 30,000,000 fr., on peut venir au secours d'un commerce en souffrance. Mais il ne peut en être ainsi: nos hommes d'état sont trop éclairés pour, en reconnaissant l'existence d'un mal, s'attacher aux effets et négliger les causes. Avec 30 millions qu'ont-ils voulu faire? Prétenir quelques petites catastrophes isolées, empêcher que des ateliers ne fussent fermés à l'entrée de l'hiver. A la bonne heure, l'intention n'est pas mauvaise: c'est une petite opération de banque qu'aura faite le trésor; et si on réussit par là à soulager l'infortuné, à prévenir des émeutes, la France ne regrettera pas les pertes qu'en définitive elle aura à supporter. Mais, si le gouvernement s'en tient à une semblable mesure, s'il ne l'accompagne pas de quelques remèdes énergiques, appliqués aux causes du mal elles-mêmes, loin de prévenir les catastrophes, loin de servir le commerce, il lui aura nui; il aura préparé des catastrophes plus terribles.

Quelle est la cause de la détresse du commerce? Elle est facile à saisir; elle remonte bien au-delà de la révolution de juillet, bien au-delà des dernières années de la restauration: c'est une disproportion marquée entre la production et la consommation. Ce serait donc un système directement opposé aux véritables intérêts du commerce que de lui offrir le moyen d'augmenter sa production sans songer à faciliter, à accroître la consommation. La mesure des 30 millions, si elle doit rester isolée, n'aurait pas d'autre résultat. Nous ne dirons pas, comme M. Syrieys de Mayrinhac et M. de Saint-Chamans, que la France ne produit que trop. Un pays ne produit trop que quand, comme l'Angleterre, il établit la production sur une échelle tellement vaste, que le monopole lui devienne une nécessité. La France ne produit pas trop, puisqu'elle a des bras encore inactifs, et que l'agriculture n'en manque pas; mais il n'en est pas moins vrai que la consommation n'est pas en raison de la production. A qui la faute? au gouvernement.

L'industrie française a pris depuis quinze ans un essor incroyable par nos progrès en tous genres. Nous avons ruiné l'Angleterre, qui, pour conserver ses avantages sur les marchés étrangers, a tellement abaissé ses prix, que les bénéfices sont devenus imperceptibles. Mais, notre industrie avec ses progrès n'obtenant pas du gouvernement la protection qu'elle devait en attendre, il a dû s'en suivre un engorgement de produits, dont le défaut d'écoulement amenait nécessairement une immense perte d'intérêts de capitaux, cause permanente d'appauvrissement et de ruine. Si nous avions eu un gouvernement anglais, la France eût gagné ce qu'a perdu l'Angleterre, et ce qu'a perdu jusqu'à l'Angleterre a été perdu pour tout le monde.

La cause réelle du mal est donc le défaut d'équilibre entre la consommation et la production. Cette cause bien connue, le remède se présente naturellement: *élever la consommation à la hauteur de la production.* Pour cela deux moyens sont à employer: reviser les tarifs de douanes, appeler par des traités le commerce français sur des marchés d'où il est exclu. Les tarifs de douanes sont défectueux presqu'à chaque article; ils nous font supporter un désavantage constant. Ce n'est pas tout: le chiffre des taxes a certainement une grande importance. Mais il y a autre chose à revoir: la France doit en tirer sans peine, quand elle le voudra, et par des concessions faciles, d'être presque partout sur le pied de la nation la plus favorisée. Ce n'est pas là que le vice se fait le plus sentir; c'est dans les évaluations: les nôtres sont tellement peu justes, que, dans certains pays, au Brésil par exemple, où nous sommes censés n'acquitter que des taxes égales à celles dont les marchandises anglaises sont frappées, nous payons réellement, par suite des défectuosités de nos évaluations et de l'exactitude rigoureuse de celles de nos rivaux, quinze et vingt pour cent de plus. Voilà sur quoi particulièrement le gouvernement doit porter son attention. C'est avec fermeté, c'est avec énergie qu'il doit réclamer: sans quoi le commerce, ne pouvant lutter contre des privilèges exorbitans, se retire insensiblement de tous les marchés. Le gouvernement précédent n'a jamais voulu y penser, et c'est là, entre mille autres, une des causes de la dernière révolution, cause qui, pour n'être ni directe ni immédiate, n'en n'a pas été moins puissante, car, dans le commerce, tout s'enchaîne: le dernier ouvrier se ressent du tort fait au plus riche manufacturier.

Nous avons dit encore: Appelez le commerce sur les marchés dont il est exclu. Qu'a-t-on fait? On a annoncé au resident des républiques de l'Amérique du Sud qu'on était disposé à reconnaître l'indépendance de ces républiques. Maintenant faudra-t-il attendre que ce resident ait écrit aux chefs des ces gouvernemens, et que ces chefs aient envoyé à Paris des pleins-pouvoirs pour traiter? Dans ce cas, il faudra attendre un an, dix-huit mois peut-être: et les magasins regorgent, et le commerce perdra encore un an, dix-huit mois d'intérêts de ses capitaux. Était-il donc absolument nécessaire qu'un traité semblable fût passé? Faut-il donc absolument qu'il le soit à Paris? N'eût-il pas été plus simple de faire aujourd'hui ce qu'il faudra faire plus tard, d'envoyer immédiatement à tous les gouvernements de l'Amérique méridionale des agens diplomatiques ou commerciaux, avec pouvoir de traiter? Le commerce, averti que ses vaisseaux trouveraient dans ces parages sûreté et protection aurait déjà commencé ses expéditions, en aurait préparé d'autres. Ainsi, on aurait entretenu le travail, et il n'aurait pas fallu recourir à l'aumône pour empêcher ce qu'on n'empêchera pas, si on ne se hâte d'abandonner une marche lente, tortueuse, embarrassée, et peu en harmonie avec les idées de notre époque.

En résumé, on n'a rien fait pour le commerce. Nous venons d'indiquer sommairement deux des moyens offerts au gouvernement pour venir efficacement à son secours. Il en est d'autres non moins puissans, non moins sûrs: nous les examinerons dans un prochain article.

(France Nouvelle.)

La lettre suivante a été adressée à M. le rédacteur du *Messager des Chambres:*

PARIS, 13 novembre 1830.

"Monsieur,

"Je lis dans votre numéro de ce jour un article extrait du *Journal du Havre*, sur un *fameux Mémoire* sorti de la plume d'un ancien ministre de l'empereur Napoléon, *le duc de B.....*, et découvert par les juges chargés de l'instruction du procès des ministres de Charles X. "Le coup d'état qu'il était réservé, dit le journaliste, aux funestes mains des Polignac et des Peyronnet de frapper sur la nation, était nouveillé au roi dans cet écrit, comme le seul moyen de sauver la couronne et le royaume."

"Quoique mes principes avoués dans tous les temps, mon caractère connu et ma vie entière repoussent une telle accusation, je suis désigné trop clairement pour m'y tromper. Je me hâte de protester contre cette infamie. *Jamais un tel écrit n'est sorti de ma plume.*

"Consulté il y a quelques années sur les affaires publiques, par un honnête homme alors en crédit à la cour, je fis un mémoire qui fut, sans ma participation, mis sous les yeux du roi. Puisqu'on le veut, *cet acte ne sera pas caché à la France*, à qui cependant il importe fort peu. Je le livre à l'instant même à l'impression.

"On y verra ma pensée sur les coups d'état. Produit d'une composition hâtée, je le donne avec ses incorrections. M. Nourrisson, ancien député de la Haute-Saône, aujourd'hui membre de la cour royale de Besançon, en eut connaissance au moment où il fut écrit. Je l'ai communiqué il y a deux ans à MM. Alexandre Delabordé, Arnauld, de l'Académie française, etc.; ils attesteraient, au besoin, que je n'y ai pas changé une parole.

"Un des ministres de l'époque dit que *c'était l'œuvre d'un jacobin.* C'était celle d'un citoyen dont les principes ne se sont jamais démentis, et dont l'empereur a dit dans ses Mémoires, qu'il représentait près de lui les doctrines de l'assemblée constituante.

"J'ai l'honneur, etc. Le duc BASSINO."

ITALIE.—NAPLES, 14 *novembre*.—Nous voyons avec un vif plaisir que notre nouveau roi manifeste le désir de tenir ses promesses. Déjà l'on parle d'un changement presqu'intégral dans le ròle d'OTHELLO. le ministère; il paraît même que S. M. admettra dans ses conseils plusieurs hommes d'état qui ont figuré sous le règne de la constitution. Il est certain que S. M. a chargé le ministre de la justice de la révision des arrêts rendus par le trop fameux intendant de Matteis, qui inventait des conspirations pour se venger de ses ennemis et pour s'enrichir des dépouilles de ses victimes. On a appris aussi avec joie que le nouveau roi a fait savoir au commandeur Meglia, parvenu subitement à une immense fortune, et qui, plat valet du dernier roi, disposait à son gré de toutes les places dans les diverses administrations, qu'il aurait à rendre compte de son administration, et à prouver l'origine de ses colossales richesses.

La reine mère n'est pas épargnée par le roi, son fils: il l'a priée en effet de renvoyer du palais la fameuse courtisane Madame de Simone, l'objet de tant de malédictions et la cause de tant de vexations durant le règne de François 1er.

Avec de la fermeté et de bons conseils, nul doute que Ferdinand 1er. ne puisse détruire les craintes que devait inspirer l'éducation qu'il a reçue, et la nation verrait avec joie que le fils d'un roi despote et toujours malheureux, devint un roi constitutionnel et heureux.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire John, Ashton, Liverpool, Yorke, Macalester & co.
Navire Howard, Toscan, New York, G Wilbard & Hazard.
Brick Pandore, Ewell, Baltimore, B Booth & co.
Brick New-Castle, Butler, Baltimore, Callender & Deblois.
Brick Edward, Lowrie, Liverpool, J Herrod

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, de la passe du S O., avec le navire Gibraltar, les bricks Amelia et Ida, et la goël. William & Sophia. A l'ancre en dehors de la barre, navires Crown et Aspasia, barques Cyrus Butler et Agnes & Ann; en dedans de la barre, navire Lydia, bricks Mark et Atlantic, et 2 goëlettes inconnues; le Navire Chariot était à la passe du N. E.

Bateau de remorque Grampus, du Détour des Anglais, avec les bricks Chalsedony et Montgomery; il a laissé la goël Susan à la Pointe-à-Brick Amelia, Hareaburg, en 100 jours de Brême, à Frey & Co., avec perte de ses ancres, cables, &c. Le 22 Déc., lat. 41 56, long. 13 4°, il passa près d'un gros navire plein d'eau, sur la poupe duquel était écrit *"Hibert, London."*

Brick Sophie, Sayward, de Philadelphie, avec un chargement assorti.

Navire Gibralter, Baker, de Boston.

Brick Montgomery, Wineberg, de Tampico.

Goël. Susan, Mathews, de Philadelphie.

Brick Chalcedony, King, de Boston.

Goël. William, Etchberger, de Matanzas.

Brick Ida, Hallet, de Boston.

Bateau à vapeur Planter, Jurreau, Natchitoches, avec 160 balles coton à Peyroux, Rivarde & co 126 à Plauché & Courcelle, 117 à Maurin & O'Duhigg, 65 à Toledano & Gaillard, 40 à Linton, 150 cuirs à V David, 11 balots pelleterie à W L Robeson.

Bateau à vapeur Souvenir, Morehead, de Natchitoches, avec 50 boucauts mélasse, 20 do. sucre à J Hagan & co. 14 bls mélasse à Toledano & Gaillard, 35 à J Linton, 12 bts sucre, 96 bts mélasse à L Le Carpentier, 2 bls 1 caisse à Freeman—24 passagers.

Bateau à vapeur Opelousas, Sheridan, des Opelousas, avec 20 rouleaux cuirs à V Pavie, 20 balles coton à Plauché & Courcelle, 30 à Kennedy & Duchamp, 90 rouleaux cordage, 10 bls mélasse à Toledano & Gaillard, 983 cuirs à M Flag, 13 balles coton à P Dubertrand, 6000 cornes, 525 cuirs à G & A Legendre—18 passagers—rencontré le Western Virginian qui allait avec une seule roue.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

3EME. CLASSE DE 1831.

17 16 5 28.

17 février. J. B. FAGET, *directeur.*

13 caisses de placage d'acajou, à vendre à bon compte, pour clôre les ventes, si l'on s'adresse immédiatement à B. REES,
17 février No. 10, rue de Chartres

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac jacouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture. B. REES,
17 février No. 10, rue de Chartres

AU PUBLIC.

LE docteur A. L. PLOUGH, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la CHIRURGIE-DENTAIRE dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner témoignage de son habileté dans son art, il citera les suivantes:

"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai faite moi-même, l'habileté du Dr. Plough comme dentiste. J. Q. ADAMS,
Ex-Président des E.-U.

Quincy, le 27 juillet 1829.

L'hon. S. Van-Rensselaer, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très Rév. évêque Fenruck, à Boston, M.
Le Rév. Gardner Spring, à New-York.
Le Rév. Dr. Broadhead, do.
Le Rév. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milledollam, A. D. président et recteur-général de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rév. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Université de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rév. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rév. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rév. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Rév. David Root, do. do.

☞ On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue St.-Philippe. 17 février—1m

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE, A LA MODE,

No. 7, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et surtouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie; pantalons bleus, noirs et autres couleurs; Floretinnes de soie, noires et autres couleurs, velour noir de Gênes, casimir de diverses couleur, Gilets de diverses étoffes, cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c Aussi: un assortiment de vêtemens propres au débit de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.
17 février JAMES BURK.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 17 FEVRIER 1831.
Pour la 4ème représentation de Mr. ARISTIPPE.

OTHELLO,
OU LE MAURE DE VENISE,

Tragédie de Ducis—Mr. ARISTIPPE, remplira le rôle d'OTHELLO.

Le spectacle sera terminé par

Le petit enfant prodigue,

Pour vaudeville on verra

Salle d'Orléans.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU GRAND

WASHINGTON.

LE 22 FÉVRIER 1831.

UNE souscription est ouverte pour un bal et un souper qui auront lieu dans la salle d'Orleans, chaque souscripteur paiera dix piastres en recevant son billet.

La liste est déposée chez Mr. J. Davis, et devra être clause mercredi prochain; dans le cas que celle-ci ne serait point remplie ce jour, une autre souscription sera offerte au public pour un bal payé dont les prix seront de trois piastres pour ceux qui auront des dames à accompagner et deux piastres pour ceux qui n'en accompagnent point. 15 fév.

VOR. ROUMAGE, offre à vendre, 400 bques. vins rouges de Bordeaux, ord. et fins.
50 tierçons vins blancs Barsac, Sauterne et Graves.
30 dito vins rouges, Montferrant et St. Estephe.
300 caisses vins blancs, Haut Sauterne et Haut Barsac.
1500 dito dito rouge, ord. fins et très vieux.
20 tierçons vinaigre 1re. qualité.
150 caisses fruits à l'eau-de-vie.
200 dito prunes, dito.
600 dito liqueurs fines et surfines.
600 paniers anisette.
400 dito et demi dito huile 1re. qualité, clarifiée au charbon.
10 caisses pruanelles, verrouillets, tarjettes, loquets et serrures.
40 balles de 200 liv. fil à voile, par 10 et 20 pelottes à la livre.
12 dito lignes assorties.
400 sacs de 500 bouchons, demi-longs et longs.
10 balles brun jaune, pour moustiquaires.
50 tierçons de 18 gallons eau-de-vie blanche, 5me. preuve.
10 malles eau de Cologne.
10 caisses maraschino, de Cara &c. 17 fév.

TOILE à voile.—80 pièces Toile à voile de Russie, ayant droit à la remise des droits, reçues par le navire Gibraltar, et à vendre par Wm. G. HEWES,
17 fév No. 9, rue du Camp

BLANC DE BALEINE, &c.—629 barils et 391 dem.-barils maquereaux, 424 caisses morue blanche et sèche, 217 caisses harengs, et 153 caisses blanc-de-baleine, reçus par le brick Chalcedony, à vendre par Wm. G. HEWES,
17 fév No. 9, rue du Camp

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes dimanche 20 du courant, à 9 heures du matin, pour l'exercice du 1er. Bataillon.

Par ordre du capitaine,
Ls. MUH,
17 février sergent-major

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 20 du courant, à 9 heures du matin; école de bataillon et exercice à feu; équipement complèt et pantalons bleus.

Par ordre,
15 fév. U. DUREL, adj. major

AVIS.—Le CERTIFICAT de vingt-six coupons d'Actions dans la Compagnie du Chemin-à-coulisse de Pontchartrain, appartenant au soussigné, ayant été perdu, demande sera faite pour un renouvellement, dans dix jours de cette date.
16 février—10 B. SHAUMBURGH.

FOIN.—41 balles en débarquement du navire Albree, et à vendre par
16 fev STETSON & AVERY.

MOUTARDE SUPERFINE en caisses de 6 douzaines chaque, en débarquement du navire Albree, et à vendre par
16 fev STETSON & AVERY.

AVIS.—Il a été perdu à la Havane, DEUX MONTRES françaises, en or; l'une est à repétition, de *Breguet & Fils*, et porte le No. 2023; l'autre est de *Louis Humbert*, et porte le No. 6389. Une récompense de TRENTE DOUBLONS sera donnée à celui qui les remettra à D. Juan Madrazo, rue de Cuba, No. 152, à la Havane. 15 février—3

AVISO.—En la Habana se extraviaron dos RELOJES de faltriquera, ambos de oro, franceses; el uno de repeticion, de *Breguet é hijo*, No. 2023, y el otro, de *Louis Humbert*, No. 6389. En dicha ciudad, calle de Cuba, No. 152, D. Juan Madrazo dará por ellos TRENTA ONZAS de oro. 15 de febrero.

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraichissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.
10 février PLUMARD & CHERI.

Nègres à vendre.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre une certaine quantité d'esclaves; parmi lesquels se trouvent des nègres de champ, des forgerons, des tanneurs, des domestiques de maison des deux sexes, un cuisinier qui parle français, des blanchisseuses et des repasseuses, des couturières. Tous les susdits esclaves sont garantis tels qu'ils sont annoncés ici: dans le cas contraire la vente sera nulle. Les personnes qui désirent se procurer de bons domestiques feront bien d'aller à la maison neuve de M. Marigny, en face de la Levée, immédiatement après le canal Marigny.
15 fév—6 *Samuel M.* WOOLFOLK.

A LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET
15 fév. ou à JOHN GARNIER.

CLOUX. Bœuf et Meules.—200 barils de cloux, 4 à 20 à la liv., 50 barils de bœuf, dit *mess* de Boston, 50 do. No. 1, 239 meules, en déchargement et à vendre par
12 fév STETSON & AVERY.

36 paires roues de charrettes à bœufs, avec des gentes de cinq pouces, et des essieux bien adaptés, à l'usage des habitants, à vendre par *P. M. TOURNE.*
25 jan. Rue de la Nlle. Levée, No. 1.

PEAUX de Biches, à vendre par
20 jan. J. MAGER.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le nouveau bateau-à-vapeur (à basse pression) CINCINNATIAN, capitaine Perry, a commencé son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
26 jan. *STETSON et AVERY.*

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier AJAX, capitaine F. Budd, ayant les trois-quarts de sa cargaison engagés et allant à bord, fera voile pour le dit port sous peu de jours. Pour frêt de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS,
17 février—5 No. 52, rue Ste. Anne

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le brick fin voilier BILLOW, cap. Sampson, du port de 180 tonneaux. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis ou à BEDFORD & SUMNER,
53, rue Bienville, entre les rues de Chartres
16 février—2 et Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick THOMAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour frêt ou passage, s'adresser à
16 février THEOD. NICOLET & co.

A FRETER,

Le brick doublé en cuivre, (A 1) NAVARINO, capit. Weeks, pouvant porter environ 450 boucauts sucre. S'adresser à Wm. G. HEWES,
15 février No. 9, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE,

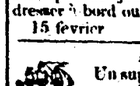

Le navire paquebot EDWARD BONNAFFE, capitaine Vandyke, doublé et chevillé en cuivre, est maintenant en déchargement et peut recevoir une cargaison sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. C. BELL,
15 février No. 60, rue du Canal

A FRETER,

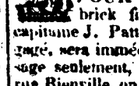

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY,
12 fév 27, rue du Camp

POUR PORTO RICO.—Le beau brick fin voilier ATTENTION, capitaine J. Patten, ayant son chargement engagé, sera immédiatement expédié. Pour passage seulement, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou bien à P. B. PENNY,
11 fév Rue Bienville, No. 28.

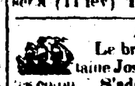

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et mélasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fév) THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER,

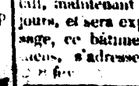

Le brick (A 1) ELVIRA, capitaine Joseph Grace, du port de 900 balles coton. S'adresser à
9 février Wm. G. HEWES, rue du Camp

POUR NORFOLK ET RICHMOND.

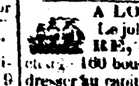

(*Passage seulement*)—Le beau brick fin voilier BOURNE, capitaine Burtah, maintenant à la côte, sera ici dans peu de jours, et sera expédié sur le champ. Pour passage, ce bâtiment ayant de beaux emmenagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à J. W. ZACHARIE & CO.

POUR [illegible]

La goëlette MARIA, au capitaine Aimeida, saldrá á la mayor brevedad. Por flete ó pasage acudir á los Sres. TUYES y Ca.
4 de feb. Calle Real no. 73

A LOUER OU FRETER.

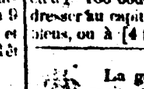

Le joli brick fin voilier DELAWARE, capitaine Wilson, de 130 tonx.; cuivré; 100 boucauts. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à (4 f.) *J. W. ZACHARIE & Co.*

A FRETER.

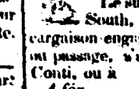

La goëlette fine voilière SARAH, capit. Stevenson, est prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à
4 fév. *J. W. ZACHARIE et Co.*

POUR CHARLESTON.

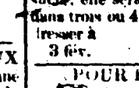

Le superbe brick ALFRED, capit. South, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
4 fév *STETSON et AVERY.*

A LOUER OU FRETER.

La jolie goëlette PARAMOUNT, cap. Lobey, du port d'environ 30 tns. de sucre; elle sera prête à prendre du chargement dans trois ou 4 jours. Pour les conditions, s'adresser à
3 fév. *LINCOLN & GREEN.*

POUR BOSTON (paquet regulier.)

Le superbe brick fin voilier WILLIAM, capitaine Collins, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à aller à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
20 jan. *STETSON et AVERY.*

FRET POUR BALTIMORE.

On a besoin d'un navire de moyenne grandeur pour prendre à peu près 200 boucauts de sucre sur une habitation à 9 lieues au dessus de la ville. S'adresser à
28 jan. *THEO. NICOLET & CO.*

A VENDRE, LOUER OU FRETER.

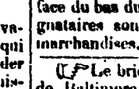

La jolie goëlette NANCY, du port de 50 tonx. et construite depuis 18 mois. Elle [illegible] 400 bls., et est prête à faire un voyage. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord, ou à
27 jan *J. W. ZACHARIE & CO*

☞ Le brick anglais THOMAS, capitaine Currie, de Liverpool, est en déchargement en face du bas du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir y recevoir leurs marchandises. 16 février

☞ Le brick MALAGA, capit. Higgins, de Baltimore, est en déchargement en face de la rue Conti. Les consignataires sont priés de venir y recevoir leurs marchandises. 16 fev.

AUCUNE dette contractée par l'équipage du brick anglais THOMAS, de Liverpool, ne sera payée par les consignataires ou par le capitaine. 16 février

CIGARRES.—24 milliers Cigares de la Havane, de qualité supérieure, reçus par la goëlette Bashaw, et à vendre par
11 fév Wm. G. HEWES, rue du Camp

CAFE, CITRONS et Sirop de Limon.—30 sacs café de la Havane, 20 caisses citrons et 18 douz. sirop de limon, en débarquement et à vendre par A. GURNEY,
11 fév 62, rue Gravier

20 BARILS Bierre (ale) de qualité supérieure, reçue par le navire Talma et à vendre par P. B. PENNY,
11 fév Rue Bienville, No. 28.

MOUCHOIRS de madras.—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par WILLIAM G. HEWES,
9 février No. 9, rue du Camp.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bordeaux,
10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère,
20 caisses de 12 do. vin rouge,
10 do. de 12 do. vin blanc d'anis.
9 fév PERRET & CHARBONNET.

HUILE DE BALEINE.—30 barriques huile de baleine première qualité, à vendre par STETSON & AVERY,
27 jan. Rue du Cam